



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bron, le 19 novembre 2013

18 novembre 2013 : Une convention de partenariat entre Le Vinatier et GrandLyon Habitat a été signée.

Une collaboration inédite pour l'accès et le maintien dans le logement de droit commun des personnes en souffrance psychique.

Dans le cadre du dispositif « Santé Psychique et Logement », l'hôpital psychiatrique Le Vinatier et le bailleur social, GrandLyon Habitat ont signé le lundi 18 novembre dernier, une convention de partenariat inédite pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de droit commun des personnes en souffrance psychique.

Présentée le 17 avril dernier, la convention « *Santé Psychique et Logement* » marquait une nouvelle étape dans la prise en charge des problèmes de santé psychique dans le logement en réunissant, le Grand Lyon, l'Etat, le Conseil Général du Rhône-Alpes, les bailleurs sociaux représentés par ABC HLM, l'ARS, les centres hospitaliers de Saint-Cyr au Mont d'Or, de Saint Jean de Dieu, Le Vinatier, le Collectif Logement Rhône, la Coordination 69, l'UNAFAM, l'UNAFOD et l'UNIS Lyon Rhône. Les signataires s'engageaient alors à mettre en œuvre un plan d'actions pour l'accès et le maintien dans les logements des personnes en difficulté psychique.

De cette initiative est né le partenariat entre le Centre Hospitalier le Vinatier et GrandLyon Habitat, premier bailleur social sur le Grand Lyon. Cette collaboration va permettre à des personnes hospitalisées au sein du Centre Hospitalier Le Vinatier, d'intégrer de manière pérenne le parc de logement mis à disposition par GrandLyon Habitat dès lors qu'elles auront été jugées aptes par une commission. 10 logements du T1 au T2 seront ainsi proposés la première année par le bailleur social puis 5 autres les années suivantes.

Cette mesure devrait par conséquent, permettre d'améliorer les circuits de la demande et de proposer aux personnes concernées une étape transitoire en sous-location afin de les accompagner dans la résolution de leurs difficultés et leur permettre à terme, d'accéder au statut de locataire.

C'est également la possibilité pour le Centre Hospitalier de pouvoir libérer des lits et accueillir des personnes qui nécessitent d'être hospitalisées. Quant à GrandLyon Habitat, il s'agit de garantir un parcours résidentiel accompagné, adapté et sécurisé pour tous.

<p>Contact : Centre Hospitalier Le Vinatier - Cellule Communication Tél : 04.81.92.56.15 / Mail : _cellule_communication@ch-le-vinatier.fr</p>
